



Développement du sport scolaire : les fondations et une vision

Un nouveau « Plan national de développement du sport scolaire » (PNDSS 2020/2024) est en construction actuellement. Le SNEP-FSU siège dans le comité de pilotage dudit plan. A ce titre, il est indispensable que la même règle, c'est-à-dire la présence des sections académiques et départementales, soit de mise lors des déclinaisons locales (académiques et départementales) du PNDSS.

Le PNDSS étant encore en construction, nous ne dévoilerons pas d'élément le constituant mais seulement les axes défendus par le SNEP-FSU. Il ne s'agit pas de détailler l'ensemble de nos propositions mais de rendre publics trois points particuliers sur lesquels nous portons nos exigences. Encore une fois, il ne s'agit pas des éléments exclusifs mais des points de débat qui dégagent une importance pour le SNEP-FSU.

Le SNEP-FSU s'inscrit dans ces travaux comme une forme de proposition, avec la volonté d'aboutir à un PNDSS renforçant le sport scolaire.

Nous y défendons un certain nombre de positions historiques car une des responsabilités du syndicat est de veiller à la permanence et au renforcement de ce qui constitue ses points forts.

Enfin, nous passons l'ensemble des propositions à travers le filtre de nos mandats, et notamment celui de « la démocratisation de l'accès à la culture sportive et artistique ».

Les arts

Pour garantir l'accès à une culture, il est indispensable de cerner ses contours, sa spécificité. Il est important que l'UNSS acte la spécificité de la culture physique artistique. C'est la condition *sine qua non* de l'organisation des pratiques au sein des AS et des rencontres (Festivals) à l'UNSS dans la spécificité artistique, bien distincte de la spécificité sportive. C'est une façon, non seulement de rendre aux arts corporels la clarté de leurs propos, mais aussi de réaffirmer la particularité et la nécessité de la culture sportive, elle-même.

La rencontre

La raison première d'existence de l'UNSS est de permettre l'organisation des rencontres des différentes AS, dans toutes les originalités des APSA. Pour qu'il y ait rencontre, régulière, permanente, articulée aux autres dimensions du sport scolaire (entraînement...) il y a la nécessité d'organisation. Sans la fédération, point de rencontre dans la durée, sans la rencontre le sens même de l'existence d'une fédération du sport scolaire peut être remis en cause. Quant à la rencontre, il ne s'agit pas d'un dogme mais bien d'un élément indispensable pour une ouverture vers les autres, une confrontation au sein d'un même objet culturel. Sans la rencontre il ne peut pas y avoir d'émancipation par le sport scolaire. Attention, il ne s'agit pas de nier la qualité de ce que les

différentes AS proposent en leur sein, notamment dans les lycées, sous forme de ce qui est appelé « l'activité promotionnelle ». Il s'agit d'affirmer que ces activités sont complémentaires à la rencontre et non pas destinées à la remplacer.

Emploi du temps

La réforme du lycée vient fortement compromettre l'organisation des établissements. Le « jeu » des spécialités contraint de façon extrême les emplois du temps des élèves et des enseignants. Parmi toutes les raisons en raison desquelles le SNEP-FSU a dénoncé cette réforme, il y a la généralisation de l'organisation des cours le mercredi après midi dans un grand nombre de lycées. Les AS des lycées connaissent déjà des difficultés. Le passage du collège vers le lycée a pour conséquence la non reprise de la licence d'AS pour un bon nombre d'élèves. C'est pourquoi, pour le SNEP-FSU, il n'est pas possible d'envisager le prochain plan quadriennal en passant sous le silence la nécessaire et obligatoire libération du mercredi après midi pour les activités de l'AS et de l'UNSS. Il ne s'agit pas de nier les difficultés des proviseurs, présidents d'AS, quant à la confection des emplois du temps mais de mettre la vie de l'AS comme une priorité, pour ce créneau historique.

nathalie.francois@snepfsu.net

andjelko.svrclin@snepfsu.net

21 avril 2020